HAL open science

Pilon

Pierre Cellier

To cite this version:

Pierre Cellier. Pilon. Travaux & documents, 1995, 06-07, pp.37–61. hal-02174246

HAL Id: hal-02174246

https://hal.univ-reunion.fr/hal-02174246v1

Submitted on 22 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

PIERRE CELLIER
UPRES-A1041 DU CNRS
UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

« Pilon »

Présentation

Faire l'étude d'un document contemporain rendu public et contesté, suppose, de par l'empirisme de l'approche, l'implication humaine et sociale, le contexte pluriculturel, l'engagement des personnes, une interprétation qui est (soulignons-le) le lot de toute démarche, y compris d'une démarche scientifique et à plus forte raison quand il s'agit de « sciences humaines et sociales ».

Dès lors c'est dans ce « jeu » entre les pièces assemblées que pourra se comprendre la réalité socio-culturelle et non dans les critiques faites ou la « morale » suggérée. L'observation des « faits » est objective à condition que soient précisés les regards subjectifs sur les faits et les instruments relativisés qui ont permis la construction sociale des faits établis.

Les documents analysés ici existent : une affiche, des lettres individuelles ou institutionnelles signées, une motion. Ces documents s'enchaînent les uns aux autres et se génèrent.

À l'origine une affiche d'information médicale (objectif) rédigée en créole (mode de communication) accompagnée d'une lettre de présentation du responsable départemental de la santé.

Par la suite — et en conséquence — diverses réponses qui, toutes, contestent l'utilisation du créole écrit. Et, comme une contestation doit être argumentée, nous essaierons de comprendre la logique de l'argumentation que le lecteur replacera — bien sûr — dans la logique d'interprétation que j'utilise ici.

Je le répète dans cette présentation, c'est le « jeu » entre ces pièces assemblées qui permettra la compréhension de la construction du social dans un espace socioculturel donné.

L'intérêt pour un chercheur en sciences humaines et sociales est de tenter de comprendre quelques-uns des principes de la construction toujours faite et refaite de la nécessité d'une

communication où les contradictions, les oppositions deviennent souvent les modes les plus productifs, non sans malheur parfois, d'une identité en mouvement.

J'ai tenté d'apporter un regard empirique, dans une démarche scientifique, au cours de ces vingt dernières années, sur le système éducatif et plus épisodiquement sur la perception de la « kriz » (épilepsie) ou sur celle d'une écriture créole et c'est toujours autour du concept de dysglossie (dysfonctionnement culturel du discours) que m'a semblé devoir se comprendre le « jeu » nécessaire à l'implication identitaire d'une société qui, comme le montre ce dossier, n'a pas su encore résoudre la question — non d'une double identité conflictuelle et affligeante — mais d'un emboîtement d'identités complémentaires, originales et rayonnantes provenant de l'acceptation d'une histoire et de la construction d'un avenir : un projet « politique » qui ne peut exister sans projet « identitaire » et réciproquement.

Voilà encore un vaste sujet d'interprétation, d'incompréhension, de critiques ou de réflexion selon qu'on voudra ou non, consciemment ou non, chercher à résoudre l'importance des dysfonctionnements anthropologiques auxquels doit faire face toute communauté, y compris celle que constitue « La Réunion ».

Saint-Denis le 15 Avril 1995.
P. Cellier

N.B. L'essentiel des remarques qui suivent a été rédigé en avril 1986.

Situation créée par une publication de la DDASS : une affiche en créole d'information sur le saturnisme (Essai d'analyse)

LE TEXTE DE L'AFFICHE ET LES DOCUMENTS

Cf. annexes.

TEXTUALISATION : SUJET, CONTEXTE

J'appellerai textualisation la *réaction au texte* : une lecture-écriture du texte par le sujet dans la culture où s'observe le produit « texte », dans la culture et donc dans l'idéologie.

« Culture » et « idéologie » ne peuvent pas être définies en quelques phrases ; de même pour le sujet qui en est le produit et aussi pour la lecture-écriture qui se fait dans et contre l'idéologie sociale.

Face à cette proposition théorique — la textualisation — je crois utile de banaliser ce qu'elle recouvre en disant simplement qu'un texte suscitera les réactions en fonction du dialogue des langues et des cultures en présence dans un contexte diglossique comme c'est le cas à La Réunion, et que ces réactions sont liées à la perception symbolique de la langue utilisée.

Cela rappelle qu'*une langue* n'est pas seulement *un outil* mais qu'elle véhicule un contenu (l'information dans le cas présent sur le saturnisme dans la vie et la culture réunionnaises) et présuppose un *mode relationnel* dans la société avec ses hiérarchisations et ses valeurs de groupes.

Lorsque le mode relationnel est prédominant le contenu s'en trouve occulté ; la communication (ici le mode d'information) s'en trouve elle aussi rejetée.

On peut ainsi simplifier de ce point de vue la situation linguistique réunionnaise : il existe à La Réunion une *langue vernaculaire,* le créole, parlée par 90 % de la population et une *langue officielle* le français parlée au quotidien par une fraction de la population (estimation non faite).

La parole, la pratique linguistique, permet en effet de s'assurer, mieux que les tests de perception du sens, et en tous cas complémentairement à ces tests, du degré de maîtrise d'une langue.

J'ai fait deux sondages sur la pratique linguistique dans les familles à travers le milieu scolaire élémentaire à dix ans d'intervalle :

— 1973 : créole (92 %) ; français (4 %) ; français/créole (4 %)
— 1982 : créole (89 %) ; français (4 %) ; français/créole (7 %)

Notons que dans la seconde enquête j'ai dénombré 29 % d'analphabètes ce qui correspondait exactement aux pourcentages avancés par l'ARCA. Cette remarque vise à relativiser l'ensemble des chiffres que j'avance, les uns par rapport aux autres, et à poser le problème de la lecture de documents tels que l'affiche dont il est question.

On peut donc se livrer, avec prudence et en supposant une marge d'erreur large, au calcul du pourcentage approximatif de personnes concernées par une affiche — une information écrite — en créole.

Les maximalistes m'arrêteront ici puisque pour eux tout le monde à La Réunion comprend le français ; proposition dont nous

pouvons affirmer qu'elle est fausse. Pour les autres, j'espère qu'ils verront que mes appréciations ne sont nullement forcées ; ce sont, je le répète, des approximations qui pourront être discutées quantitativement si on le souhaite ; mais à supposer que je me trompe beaucoup, on verra qu'il restera suffisamment de locuteurs créolophones capables de lire le français mais qui, spontanément, comprennent mieux le créole que le français. Reste que le mode d'approche du créole par l'écriture devra être posé.

La Réunion compte 500 000 habitants[1] ; parmi eux on dénombre 21 000 métropolitains (4 %) et 29 % d'analphabètes, c'est-à-dire 33 % d'exclus de l'information écrite en créole.

Il reste donc 67 % de lecteurs potentiels, tous créolophones, ayant acquis des habitudes de lecture en français (école, presse, supports publicitaires...). Parmi ces 67 % combien sont des lecteurs actifs ?... Lecteurs actifs du français, c'est-à-dire de véritables bilingues français-créole. Nous nous appuierons sur les chiffres de l'INSEE (*Panorama de l'économie de La Réunion*, Édition 1984) :

— 10 000 enseignants, 2 %
— 7 000 professions libérales, 1,4 %
— 8 000 patrons d'industrie et commerce, 1, 6 %
— 15 000 cadres moyens, 3 %

Considérons que cet ensemble maîtrise parfaitement le français oral et écrit, soit donc — marge d'erreur oblige — 10 % de la population.

Il reste donc 57 % de personnes qui sont généralement plus tournées vers le créole que vers le français, qui sont des locuteurs actifs créolophones et qui probablement comprennent à peu près tous le français ordinaire oral, le mélangeant éventuellement avec le créole, situation interférentielle souvent constatée quand on s'intéresse un peu à ces problèmes.

Comme ces pourcentages sont des approximations probables, disons que 50 % de la population réunionnaise est intéressée à ce que le créole devienne une langue écrite dans le but d'une réelle promotion de l'homme.

Je m'expliquerai sur cette proposition qui ne signifie nullement que la valorisation de l'homme réunionnais ne passe pas aussi par la maîtrise du français. Je serai donc amené à parler des conditions,

1. 600 000 habitants en 1995.

encore incomprises par le public, d'une promotion de l'homme dans le contexte social et politique actuel, La Réunion, département français.

Il est encore vrai en 1995 que certains départementalistes égalitaristes et nationalistes, jacobinistes impénitents, voient rouge quand on parle de spécificité réunionnaise. Pour eux c'est La Réunion face à la Métropole ; ils n'ont jamais su voir qu'en Métropole les régions ont aussi leur spécificité malgré une contiguïté territoriale.

Vouloir être l'autre sans accepter d'être soi-même : regard tourné vers l'extérieur.

Refuser d'être l'autre pour être vraiment soi-même : regard tourné vers l'intérieur. Encore un « jeu » qu'il faut réguler.

Voilà selon moi le principe de toute névrose départementaliste ou nationaliste à La Réunion comme ailleurs et dont le fondement est dans l'histoire elle-même.

C'est à mon avis ce principe même qui est à l'origine de ce que j'appelle ici la textualisation, la mise en scène dramatique du sujet déchiré entre la langue du pouvoir, du devoir et celle de l'être-ici-et-maintenant, deux langues pour une seule vie, l'une pour le discours formel — la langue seconde — l'autre pour le discours informel, le parler ordinaire — la langue première — dont la vision politique inverse l'ordre en les dénommant « langue officielle » et « patois ».

L'on retrouvera ce schématisme dans les réactions suscitées par l'affiche en créole publiée par la DDASS. (documents ci-joints).

LA LANGUE DE L'AFFICHE

Comme on le remarque généralement, rares sont les textes publiés en créole qui présentent une réelle cohérence dans la forme du message, c'est-à-dire autant dans l'orthographe qui en est l'enveloppe la plus superficielle (épidermique, elle provoque les réactions les plus vives !) que dans le lexique ou la syntaxe moins visibles immédiatement. Mais l'épiderme d'une langue est aussi fait des représentations socio-symboliques que sont les registres de langue. On en arrive à des jugements qui sont des messages très clairs : « li koz an noir, an kaf, an barok, an kaskasé... ». Les glissements symboliques s'opèrent sans le dire, puisque c'est le non-dit de la communication, sur le chemin de la parole à l'épiderme, qu'il faut dénoncer, métaphorisation interdite par les droits de l'homme.

La langue de l'affiche doit s'analyser en prenant en compte plusieurs facteurs strictement linguistiques :

1- le *créole* est très majoritairement une *langue parlée* ; or la parole est surtout caractérisée par la variation (régionale, sociale...) ;
2- *l'écrit* n'est jamais la transcription exacte de l'oral ; il faut aussi préciser que ce qui est dit réellement n'est pas toujours ce qu'on croit avoir dit ou entendu ;
3- l'écrit a besoin d'une *orthographe* aussi cohérente que possible surtout dans une situation de diglossie où l'on a intérêt à bien différencier les codes des langues proches par certains aspects qui ne fonctionnent pas de la même façon.

Dans cette cohérence on peut ranger la *standardisation* syntaxique, lexicale, phonologique sous-jacente à la relation oral-écrit. L'écrit est toujours plus formalisé que l'oral.

Les critiques qu'on peut faire au texte s'appuieront sur ces remarques.

L'orthographe d'abord aurait dû être totalement phonologique :

— « fond » —> « fon »
— « mett » —> « mèt »
— « band » —> « bann »

peut-être à l'exception de « plomb » sur lequel on veut attirer l'attention, mais « plon » est tout aussi lisible car on ne lit pas seulement des lettres mais un sens dans une culture, dans des habitudes référentielles et dans un contexte.

L'écrit est plus formalisé que l'oral dans toutes les langues mais lorsqu'une langue n'a que des registres oraux, toute tentative de standardisation écrite est ressentie comme artificielle, produisant un registre artificiel. C'est cette impression qu'on éprouve en lisant le texte présenté qui semble hésiter entre acrolecte et basilecte, étymologie et phonologisme de l'orthographe alors que :

« lo » et « pi » sont basilectaux.
le « j » de « danjéré » et de « manjé » est acrolectal.

Ces décalages de registre liés à une structure qui n'est plus scandée par l'intonation orale mais retransférée dans les habitudes

de lecture du français contribuent à donner au message un caractère formel qu'il n'a pas habituellement. C'est pourquoi j'aurais personnellement choisi un texte plus proche de l'oralité avec peut-être une expression familière qui le situe davantage dans son contexte quotidien, plus familier.

PROPOSITION DE TEXTE

« Si out pilon
    na pi le fon
répar pa li
    èk le plomb

in pilon nana le plomb dédan
    sa lé danjeré !

le plomb la, i mélanz èk tout bann
zingrédian zot i pil pou manzé
    apré li intoksik aou !
Oté, Mounoir !
tansion la !
    le plomb lé pa bon ! »
    (« plomb » ou « plon »)
N.B.
— « out » est plus basilectal
— « ton » est plus acrolectal (ne fait pas créole)
— « èk » est moins formel que « avèk »
— Structure de phrase :
« in pilon nana de plon andan/dédan... »
me semble mieux adapté
— « oté ! mounoir ! » introduit la familiarité
— « la ! » est une ponctuation orale

Le texte a été testé ; plusieurs textes auraient pu être proposés à la lecture.

Les jugements portés

Nous avons en notre possession six documents critiques sur le texte de l'affiche (voir annexes). J'ai donc recensé les jugements qu'ils portaient sur l'affiche en les classant — aspect *objectif* de l'analyse — et je les accompagnerai, si cela me semble nécessaire, d'un jugement personnel — *subjectivité* dans l'analyse : ce qu'il faut aussi prendre en compte dans les sciences humaines et qui correspond à ma place comme lecteur de l'affiche et des six documents.

Je veux préciser par là le réseau de relations où s'insère forcément la communication. L'on voit déjà qu'en fait le contenu

(information sur le saturnisme) n'a rien à voir avec les réactions au texte ni forcément avec mon analyse, ce qui prouve bien que pour tous ceux qui sont ici concernés c'est la *communication* elle-même qu'ils ont rejetée.

L'HUMILIATION

Les qualificatifs utilisés sont :
— « humiliant... pour le lecteur... pour l'homme réunionnais »
— « désobligeant »
— « mépris de la moyenne des Réunionnais »
— « outrage à la déontologie médicale »
— « manquement à la dignité des Réunionnais »
— « outrés par l'irrespect envers la clientèle »

De la désobligeance à l'outrage, la forme du message, l'utilisation du créole est perçue comme une humiliation, une atteinte à la dignité.

La plupart des auteurs de ces jugements parlent peut-être quotidiennement le créole y compris avec certains de leurs clients ; c'est donc le *caractère propre du message écrit* qui est porteur d'humiliation ; on notera que cette humiliation touche « le lecteur », « l'homme réunionnais », « la moyenne des Réunionnais », « la déontologie médicale », « la clientèle ».

Les auteurs de ces jugements se situent donc dans la relation professionnelle (déontologie/clients) mais surtout, comme Réunionnais, c'est leur identité même qui se sent atteinte ; enfin notons qu'un jugement fait apparaître l'humiliation du « lecteur » : terme plus technique, même s'il recouvre « médecin », « client » et « Réunionnais », puisqu'il suppose l'acte de lecture qui est un acte linguistique précis de communication.

L'ACTE DE LECTURE

— « difficile à déchiffrer... laborieux déchiffrage »
— « casse-tête »
— « texte illisible »
— « orthographe/graphie »
— « forme en très mauvais patois créole »
— « cryptogrammes indéchiffrables »
— « évocation de l'éthymologie » (sic)

Dans les systèmes d'écriture ce qui rend le déchiffrage impossible relève de l'apprentissage d'un code graphique ; en fonction des habitudes de lecture-écriture cet apprentissage est plus ou moins long (des évidences !) : l'écriture chinoise ou japonaise, l'écriture arabe, russe ou grecque sont plus difficiles pour nous que l'écriture en anglais ou en espagnol ; l'allemand avait le gothique encore à peu près lisible, toujours en fonction de nos habitudes.

Si je lis une langue que je ne connais pas, je vais la lire avec les habitudes de lecture et d'écriture dans ma propre langue ; il y manquera donc tous les caractères de l'oralité, l'accent, l'intonation, la parole dans l'écriture.

Si ma langue n'est pas écrite je n'ai d'elle qu'une représentation en termes d'oralité, de parole, de variation, tout ce qui manquera à l'écrit pour être une véritable communication et exigera donc déjà une forme de standardisation qui atténuera les différences régionales, sociales, ethniques, sexuelles, etc., celles de la perception immédiate, qui, de la matière même du message (la voix), font passer à l'appréciation de l'interlocuteur soit comme simple constat soit comme jugement de valeur : le pas qu'on franchit dans toute société à travers la norme, explicite ou implicite.

Alors, que penser des appréciations sur la graphie, sur l'orthographe, sur la lisibilité telles que les ont perçues les auteurs des jugements relevés sur la forme du message ?

D'abord on peut dire que c'est le manque d'habitude de lecture-écriture du créole qui conduit à ces jugements ; mais le manque d'habitude n'est pas naïf et les rejets de l'écrit créole le montrent bien. Ce n'est pas parce qu'il s'agirait de « cryptogrammes indéchiffrables » qu'on refuse l'écriture en créole, ni même de longs entraînements (qu'on en fasse l'expérience !) qu'on ne veut pas lire le créole. La cause du refus est ailleurs que dans ce code simple, non encore suffisamment standardisé, il est vrai ; elle est dans l'idéologie qui oppose la langue vernaculaire, le parler ordinaire, le créole, langue majoritaire dans la communication, à la langue officielle écrite depuis plus de dix siècles et à ce que semble recouvrir la réalité sous le concept « le créole » puisque l'on attribue à ce concept de multiples réalités alors que je semble ici lui en attribuer une seule, homogène.

Bien sûr il y a là avant tout une méconnaissance de ce que sont les réalités linguistiques que les linguistes analysent en langue, parole, discours et communication linguistique.

Qu'on veuille bien regarder cependant l'histoire de la langue française ; elle fut durant trois siècles une langue orale et même

encore avant les lois sur l'école obligatoire de 1880 les français de l'hexagone étaient des dialectes d'oïl.

Il a fallu le jacobinisme brutal et la centralisation de la IIIe République, liés à son sens de la colonisation, pour imposer dans l'hexagone même une langue unique, rigidifiée par une pratique artificielle à travers l'écrit et recommander comme l'avait déjà fait l'abbé Grégoire l'éradication des langues régionales, considérée comme le fondement d'une véritable « régénération » de l'homme.

Il n'y a donc ni « casse-tête », ni « cryptogrammes » qui nécessitent un laborieux déchiffrage dans l'écriture du créole proposée par l'affiche de la DDASS ; tout au plus quelques maladresses de graphie comme nous l'avons signalé.

Il faut relever encore au niveau de l'orthographe, à propos du mot « zingredyin » l'appel à « l'éthymologie » (sic) ; là encore idéologie ! En effet l'étymologie s'arrête-t-elle à l'orthographe du français ? Le français contemporain vient du français médiéval qui avait une « raison graphique » d'écrire « ingrédient » le /t/ étant prononcé parce que le mot venait lui-même du latin « ingredient (em) » dont la finale s'était effacée pour des raisons d'accent tonique.

On excusera ce recours un peu pédant à la philologie mais qu'on ne parle pas de façon figée d'étymologie ! C'est la rigidité du code écrit, refaçonné au XVIe siècle par de savants étymologistes, qui a compliqué l'orthographe du français dont nous avons hérité.

L'Italie, en revanche, a su faire très tôt une normalisation simple de sa graphie sans pour cela perdre la grandeur de sa culture ; la Renaissance y a été même plus grandiose qu'en France. C'est à vrai dire parce que d'autres phénomènes se jouent dans l'explosion et l'expansion d'une culture.

L'appel à l'étymologie française pour l'écriture créole révèle la volonté même de constituer à nouveau un obstacle à la valorisation d'un parler vernaculaire dont nous avons estimé que 50 % de la population bénéficierait puisque l'écrit donne une autre dimension à une langue qui n'est que parlée.

Mais l'on voit généralement dans cette proposition le germe politique de l'indépendance alors qu'il ne faudrait y voir qu'un mouvement de promotion humaine dans l'histoire d'une réalité ou, comme on voudra, dans la réalité de l'histoire de La Réunion : le créole existe, il est parlé par 90 % de la population et aujourd'hui encore 50 % d'entre elle n'a pas, comme cela serait souhaitable, une maîtrise suffisante du français pour prétendre à une valorisation sociale complète et ouverte sur l'égalité des chances.

C'est contre cet enfermement que s'élabore une telle proposition. Son refus n'est pas naïf ; derrière les bons sentiments se cache un pouvoir dont les sources et les racines sont encore dans le pouvoir colonial (communaliste ou transféré).

L'acte de lecture n'est pas plus difficile en créole qu'en français ; le refus du créole écrit dans une graphie simple — comparable toutes proportions gardées avec celle de l'italien par exemple — est un processus idéologique qui, dans l'histoire de La Réunion et dans la situation de diglossie, vise à retarder le progrès humain de la moitié de la population en prétendant lui donner mieux. C'est un peu comme si l'on voulait persuader les Réunionnais que le beefteak-frites est meilleur que le cari ! Maints processus de consommation qui sont aussi culturels essaient d'ailleurs d'instaurer de la même façon un mode de consommation étranger aux habitudes régionales et dont est également exclue une grande partie de la population.

La politisation

EXPLICITE ET IMPLICITE

Avec le code graphique contesté nous sommes déjà entrés dans la politisation du signe linguistique ; cette politisation apparaît dans les jugements au niveau politicien de façon *explicite* :

— appel à la Mère Patrie
— subversion de la langue officielle : remplacer le français
— susceptibilité nationaliste
— officialisation du créole

ou de façon *implicite* :

— nature tendancieuse
— but inavouable
— arrière-pensée politique

sans qu'on dise jamais ce qu'on entend par « tendancieux », « inavouable » et « arrière-pensée » ; probablement encore ce processus malhonnête qui consiste à laisser entendre le plus par le confus afin d'entretenir une idéologie de psychose autour d'un fait qui peut être cerné par les voies de l'analyse et de la raison face à un projet global pour l'homme, processus qui permet d'inverser les véritables intentions exprimées en s'abritant derrière les grands

principes qui eux sont explicités de façon à mieux promouvoir les commentaires de l'implicite.

Parler et écrire en créole ne sont pas une attaque contre la Mère Patrie, la France, ni une subversion du français. L'officialisation du créole comme langue régionale n'a pas à être pensée, sinon par des esprits étroits et insécures, comme une tentative menée contre le français langue officielle mais au contraire comme une voie nécessaire pour penser ce qui est vécu comme une identité (voir l'enquête quantitative menée par l'URAD sur la jeunesse réunionnaise de 15 à 25 ans où un grand nombre s'identifie d'abord comme Réunionnais avant de le faire comme Français, etc.) ce qui est le fondement pour la personne humaine de tout progrès puisqu'il repose sur la certitude d'une reconnaissance par l'autre dans un contexte précis.

L'on n'a peut-être pas suffisamment explicité le fonctionnement social qui inclut la perception de soi-même (ipséité), de l'autre (altérité) et du sujet (identité) dans tout acte de communication, relations perceptibles dans tout discours normal ou pathologique et indépendant de son contenu idéel ou informatif.

La politisation de la graphie n'est que le signe épidermique de la pathologie de la communication diglossique qui met en péril le corps social ou du moins vise à le maintenir divisé, en prônant cependant son unité, par un processus politique qui s'oppose en fait à un processus anthropologique ; cette politisation consiste à opposer la Région à la Nation, comme on opposerait dans un corps la tête et les jambes.

Qu'on ne voit pas dans ces métaphores physiologiques ou médicales une analogie trop grande ; ces domaines sont déjà complexes mais les sciences humaines le sont probablement davantage encore.

LES IDÉES FAUSSES : ERREURS ET MENSONGES, SOUS-ENTENDUS ET PRÉSUPPOSÉS

Cette politisation du signe graphique est l'occasion d'une politisation politicienne explicite ou implicite et dès lors cette dernière s'exprime nettement dans les jugements portés sur le texte, comme un intertexte nécessaire.

Il y a les erreurs normales quand on parle de ce qu'on ne connaît pas et qu'il vaut mieux éviter soit en s'informant soit en disant clairement qu'on s'en tiendra au niveau du discours ordinaire

c'est- à-dire à une idéologie non explicitée. Avec du bon sens on peut dire des choses acceptables sur un sujet comme le langage ; tout le monde parle mais on ne parle pas en pensant les fonctions du langage ; c'est parce que l'une de ces fonctions, la fonction symbolique, est la plus importante que l'idéologie se transmet. L'idéologie n'est pas faite seulement de vérités (aujourd'hui on ne croit plus que la terre est plate !) qui trouvent leurs racines dans la science ; elle est faite aussi d'erreurs par rapport à la science et à la raison analysante en rapport avec les opinions, les on-dit qui se propagent sur un mode qui ressemble assez à la croyance ou à la magie dont les racines sont bien plus profondes dans l'histoire de l'humanité que la raison scientifique qui connaît, contrairement à la raison magique, ses limites.

Lorsque la raison magique semble en perdition, on a l'impression que pour se sauver il lui faut alors avoir recours au mensonge et à la mauvaise foi. C'est hélas ce qu'on peut aussi observer dans les documents dont nous parlons.

Nous nous garderons bien de faire l'amalgame des erreurs (*errare humanum* etc.) et des affirmations mensongères même si elles ont la même fonction finalement dans l'idéologie.

LES ERREURS

Elles sont surtout *linguistiques* et relèvent d'une méconnaissance fondamentale de ce que sont une langue, la parole, les outils et les fonctions linguistiques. Seul le signe politique et idéologique semble être perçu dans les appréciations portées sur l'affiche comme nous l'avons montré.

Du point de vue terminologique, l'un des documents confond phonème (représentation du son) et graphème (représentation transcodée du son dans une graphie). Cela n'est pas grave en soi mais doit-on faire le savant ? N'est-ce-pas créer de l'idéologie à la place de la science ? (en se plaçant à la place de la science, bien sûr !)

Une autre erreur est de croire que le créole est impropre à l'écriture (le raisonnement tient au présupposé inverse qui part d'un a priori de l'écriture en français (graphie, orthographe, étymologie) impropre effectivement à la mise par écrit du créole. Prenons un exemple : si l'on part de l'étymon français de deux propositions telles que : « ils/elles sont jolie (s) » et « il/elle est joli (e) », comment peut-on écrire les phrases correspondantes en réunionnais, en partant d'une écriture étymologisante, sans exprimer les contradictions qui

existent entre les deux systèmes, celui du français et celui du créole qui, par l'histoire, présentent une réelle mutation de l'un à l'autre ?

Prenons l'écriture étymologisante : « z'aut's l'est zolies/jolies » et « lu/li/elle l'est joli (e) ».

En créole n'existe nul accord de l'adjectif comme en français ; cela est bien visible pour des adjectifs non épicènes comme « grand » par exemple.

D'autre part, que le verbe « être » français représenté ici par « est » (3e personne du singulier) soit utilisé avec un sujet pluriel me semble devoir être à l'origine d'une confusion qui serait regrettable dans l'apprentissage du français. Je propose donc une graphie non étymologisante, justifiée dans cet exemple par les syntaxes différentes du créole et du français : zot lé zoli/joli et lu/li/èl lé zoli/joli.

La nécessité d'adapter la graphie à la logique interne du système linguistique créole conduit alors à se demander s'il faut y maintenir les difficultés de l'orthographe (« ortograf » est bien suffisant !) des mots venus du français pour la majorité d'entre eux mais régis par d'autres structures et d'autres sens dans d'autres contextes.

On voit que « cette ânerie d'orthographe phonétique » a quelques fondements linguistiques qu'ignore bien naturellement tout âne qui brait ce genre d'invective !

Voilà une explication simple, linguistique scientifique et non idéologisée d'un recours à un type de graphie pour le créole différent de celui qui existe encore aujourd'hui pour le français... et qui pourrait, soit dit en passant, être réformé sur certains points d'ailleurs sans dommage pour la perception de notre langue nationale dans toute la francophonie.

Les erreurs de pensée proviennent simplement, nous osons l'espérer, d'une méconnaissance des fonctionnements linguistiques du créole et du français.

Cette ignorance provient, elle aussi, du présupposé idéologique faux que « le créole n'a pas de grammaire » et de la perception idéologisée d'un français monolithique et d'un créole explosé aux mille et un coins de l'île ! Microclimats linguistiques, en quelque sorte !

L'analyse scientifique doit conduire à changer les mentalités avant, espérons-le, que le processus de déculturation officiel n'ait marginalisé complètement la langue créole dans la communication quotidienne, car une langue qui disparaît arrache toujours au trésor

de l'humanité une partie de lui-même, images, émotions, joies et souffrances, rythmes, difficultés d'être, rapport au monde, etc. dont l'originalité, construite dans, par et contre l'histoire, contribue à l'expression pleine et entière de l'homme, hors des hiérarchisations que lui imposent les lois de la domination de l'homme par l'homme.

C'est d'ailleurs ce qui fait dire aux pourfendeurs du créole écrit qu'ils veulent absolument défendre leur si beau patois.

LES MENSONGES

Aux erreurs linguistiques se joignent dans l'idéologie les mensonges évidents sur la pratique linguistique.

C'est ainsi qu'on peut lire dans l'un des documents « les hommes et les femmes de ce Département sont tous passés, comme nous, à l'École où l'enseignement se fait en français ».

Pourquoi alors 29 % d'analphabètes ? Faut-il commenter cet échec de l'école ? ou de la société ?

Même lorsqu'on parle de « laborieux déchiffrage » ne s'agit-il pas plutôt d'un mensonge que d'une incapacité ? Acceptons juste le refus volontaire d'un apprentissage réel, une forme d'hypocrisie à considérer que « lé » est plus difficile à déchiffrer que « les » ou « l'est » par exemple, alors que c'est au premier abord plus simple (deux graphèmes au lieu de trois ou quatre) en notant toutefois qu'il faut en matière de simplicité raisonner en termes de système et non d'éléments comme nous le faisons ici à l'image de l'ignorance ou de la mauvaise foi des documents mis en cause.

L'un de ces documents présente aussi la culture réunionnaise de façon réductrice, cette « culture dans laquelle il [l'homme réunionnais] baigne depuis plus de trois siècles, culture dont la meilleure expression est la langue française ».

D'abord notons qu'il y a une sorte de reconnaissance de fait, même si c'est en arrière-fond, d'une culture réunionnaise née de l'histoire et du peuplement, mais c'est en fait pour rappeler immédiatement qu'en qualité (la meilleure) son expression en est la langue française.

Comment aurait-il pu en être autrement ? Qui prétendra nier un tel fait lié à la situation coloniale ? Mais ceux qui écrivent cette phrase ont-ils en mémoire quel (s) français étai(en)t parlé (s) par les Français qui vinrent à Bourbon ? Des français régionaux, populaires eux-mêmes purement oraux et non comme ils voudraient le laisser entendre l'héritage du « siècle de Louis XIV ».

Ont-ils oublié que le peuplement esclavagiste de Bourbon s'est constitué au « siècle des lumières » et qu'en France ceux qui combattaient par leurs idées « l'esclavage des nègres », les philosophes se voyaient, et se verront jusqu'en 1848, confrontés à l'attitude des blancs de Bourbon ?

Alors n'est-ce-pas déformer l'histoire à son profit que d'évoquer trois siècles de culture française à La Réunion ? C'est outrager encore la mémoire de ceux qui durant près de deux siècles ont souffert du fait d'autres qui se moquaient complètement de la culture française et ne pensaient sur cette terre qu'à leurs profits ! La situation a-t-elle changé d'ailleurs vraiment changé ?

Il ne suffit pas encore aujourd'hui de citer Joseph Bédier ou Senghor pour faire valoir sa culture... pour faire bien, faire-valoir de salon dont je n'ai que faire face au clivage sociolinguistique institué où les normes (la bonne orthographe, correcte) sont du côté de ceux qui, ici, détiennent, en tant que corps social, le pouvoir et le font savoir depuis les premiers temps de la colonie.

C'est à peine si cette mentalité commence à changer. Le droit, le bon droit des notables comme celui de certaines institutions, comporte encore les empreintes du droit, du bon droit des maîtres d'autrefois. Les erreurs et les mensonges sur la langue et la culture voudraient nier l'histoire, ignorer l'histoire, dépouiller l'homme de son passé, ce passé qui surgit encore symboliquement au présent dans la langue créole.

Au travers et au-delà de la véhémence je pense à l'homme !

LA FOLKLORISATION

Une des conséquences de ces attitudes pour prouver la légitimité du français — qui n'a pas à être prouvée — et le rejet du créole dans le ghetto de la communication orale ordinaire est la folklorisation du créole. On revendique avec fierté le « patois créole » mais pour en faire un « gag publicitaire », que l'on rejette dès qu'on s'aperçoit que cela se voulait sérieux ! Le créole n'est donc pas fait pour ce qui est sérieux ; les créolophones qui savent lire et qui vont naturellement d'abord vers le créole même s'ils sont plus ou moins diglottes, n'ont pas le droit au sérieux dans leur langue ; on laissera à celle-ci le droit d'exprimer le doudouisme, le zézérisme, « oui mounoir ! », « bien sûr, ma kafrine ! » et le séga et le maloya tant que tu voudras, enfin depuis relativement peu de temps.

Seulement les choses changent. Il y a quinze ans on ne pouvait pas parler de cela sans être un indépendantiste et un mauvais

Français. En 1986 certains se comportent toujours en notables face au peuple mais la question de la démocratie demeure permanente.

LE LANGAGE DES NOTABLES

Les notables sont adoubés : ils ont une mission qui est d'*améliorer* (l'abbé Grégoire disait « régénérer » !) *l'homme* dans son ensemble ; ils lancent un appel aux *valeurs de l'Occident* ! à l'ordre et à la force si je comprends bien l'allusion au gendarme battu par guignol et à l'adjudant alcoolique ! La caricature fait partie de l'esprit français ! Vous tombez dans le piège : le créole aurait-il quelque chose à voir avec ces caricatures ? Est-ce une perception que vous avez réellement du rapport entre créole et français ? Un « mouvement d'humeur » pousse parfois, il est vrai, à aller trop loin ; alors on laisse venir ce qu'on a sur le cœur :

— « Les Réunionnais sont-ils des ignares ? »
— « respecter ceux qui savent lire ! »
— « instruire les autres ! »

Un amalgame d'idées justes qui n'ont rien à voir avec une vision réaliste de la situation des 50 % de lecteurs potentiels ignorés par les « notables ».

Le langage moralisateur des « notables » a surtout pour finalité de se démarquer de ceux que l'histoire à La Réunion a écartés du pouvoir : l'égalité suppose la reconnaissance de la différence, la valorisation de la différence au même titre que soi-même et, sur le plan de la pratique linguistique, des langues en présence.

Conclusion... politico-immorale

La question générale qui me semble posée à travers l'utilisation du créole à l'écrit, donc d'une standardisation indispensable et d'une normalisation inévitable est celle d'un pouvoir de la langue.

Toute langue possède un pouvoir ; on le voit nettement dans les « langues » professionnalisées ; le parler des médecins est souvent obscur hors la profession. Il y a peut-être des pouvoirs à sauvegarder parce qu'ils s'accompagnent de précisions conceptuelles ou référentielles indispensables et réciproquement des spécificités nécessaires qui génèrent du pouvoir.

Mais nous parlons ici de « parlers ordinaires » aussi bien créole que français, porteurs d'informations et de valeurs de

communication, de culture et d'identité qui, mis en situation de diglossie, ne devraient pas générer de dysfonctionnement couplé.

Les réactions hostiles à l'information écrite en créole proviennent d'un effet de pouvoir au niveau des « parlers ordinaires ».

Le pouvoir du créole pouvait-être celui de la majorité si celle-ci n'avait pas été d'abord conditionnée à ne pas l'accepter. La pratique n'est pas le pouvoir normalisé.

Le pouvoir du français devrait-être celui de la majorité mais, pour ce faire, encore faut-il, ce qu'on oublie, que cette majorité soit valorisée dans son propre mode d'expression, et de communication : là où s'observent le refus d'un pouvoir officiel.

Réduire ces dysfonctionnements de la symbolique des langues en présence est le but de l'analyse et devrait être le souhait des éducateurs.

ANNEXES

ANNEXE 1

Si ton pilon
na pi lo fond
répar pa li jamé
avek lo plomb

in pilon avek lo plomb dédan lé danjéré
lo plomb i mélanj avek band zingrédyin
i pil po mett dans lo manjé, ei intosik a ou

ATTENTION

au

SATURNISME

intoxication causée par l'absorption du plomb

Direction Départementale des
Affaires Sanitaires et Sociales
Octobre 1985.

ANNEXE 2

DR SIXTE BLANCHY
MÉDECIN INSPECTEUR DÉPARTEMENTAL

Monsieur, merci pour votre communication passionnante. Je dois préciser quelques points :
-je n'aurais aucune arrière -pensée autre que l'éducation sanitaire.
-l'affiche a été rédigée par un créole.
-dans la conversation l'un des rédacteurs des lettres m'a indiqué que cela ne se faisait pas lorsqu'on représente le gouverneur.
-j'ai eu des coups de téléphone de soutien jamais d'écrit.
-le but d'annihiler les professions médicales a été atteint ! Même si c'est par le scandale et il y a eu depuis plusieurs dépistages précoces de saturnisme qui auraient probablement été ignorés longtemps.
-La DDASS n'est en rien impliquée dans cette affaire, uniquement mon service.

Votre papier m'a beaucoup intéressé ; j'aime l'analyse et le raisonnement, surtout au service de la conviction (passion ?) .
Bien à vous.

ANNEXE 3

Saint-Denis Le 17 octobre 1985

Mecieu le Direkter de la çanté

"Nous zavon biain reçu votre affiche pour le kabiné médikal"
Trève de plaisanteries sur ce sujet qui a mécontenté un grand nombre d'entre nous.

Monsieur le Directeur, nous nous adressons à vous parce que c'est vous qui avez signé la lettre d'envoi de l'affiche concernant le saturnisme.

Nous sommes outrés par l'irrespect que cela comporte envers notre clientèle ; en effet, ou cette affiche s'adresse à des illettrés, alors le texte est inutile, ou bien elle s'adresse à des gens qui savent lire, et ils comprendront très bien l'orthographe correcte et non pas cette ânerie d'orthographe phonétique qui est bien plus difficile à lire que la bonne. Nous savons que l'on voudrait prendre les Réunionnais pour des ignares, il y en a, mais respectez ceux qui savent lire et faites progresser les autres en les instruisant.

L'orthographe que vous avez employée ne correspond à rien. Jusqu'à preuve du contraire le mot "ingrédient" est d'éthymologie (sic) française. Alors n'ayez pas honte de l'écrire et de l'apprendre aux autres correctement.
Vous avez voulu probablement sacrifier à une certaine tendance sans y voir de malice nous en sommes certains.

Mais c'est en présentant "sans malice" le militaire sous l'aspect de l'adjudant alcoolique et taré, le policier idiot rossé par guignol que bien des valeurs ont été perdues en Occident.

Notre mission à nous médecins ne doit pas se borner à la santé physique de notre entourage, nous devons aussi améliorer l'homme dans son ensemble.

Veuillez excuser ce moment d'humeur légitime, et méfiez-vous de ceux qui pourraient vous mettre sur des chemins que vous n'avez pas choisis.

Docteur Sully DUBARD
Membre du Conseil.

ANNEXE 4

Saint-Denis, le 17 octobre 1985

Monsieur le Président
du Conseil Général

Monsieur,

Nous tenons à vous exprimer la très vive protestation du syndicat des Médecins de la Réunion, en réponse aux affiches supposées sensibiliser la population réunionnaise aux intoxications alimentaires par le plomb. Monsieur BLANCHY, Médecin Inspecteur Départemental, nous a confirmé verbalement en être le promoteur, avec pour cible désignée les couches les plus défavorisées de notre île.

Notre protestation se situe à deux niveaux :

1° Nous notons le mépris dans lequel le M.I.D. tient les médecins libéraux quant à leur capacité de prévention et de dépistage dans le cadre de la Médecine de soins, et le peu de cas qu'il fait de leur avis sur les moyens de faire passer un message auprès des gens qui leur font confiance au quotidien.

2° Plus grave, nous ne pouvons tolérer, les Médecins nés à la Réunion plus encore que les autres, l'emploi d'un texte illisible, alors que les hommes et les femmes de ce département sont tous passés, comme nous, à l'Ecole où l'enseignement se fait en français. Même après un laborieux déchiffrage, les phonèmes de son affiche sont ceux d'un "parlé" Créole (auquel nous sommes attachés) lamentablement écorché par quelque "Zoreille", méprisant la capacité de nos concitoyens à lire le français.
Ce qui peut passer en "parlé" créole dans un message oral ou radiophonique ne peut-être écrit.

Nous dénonçons :
- le refus de concertation avec les Professionnels responsables,
- l'incompétence de la démarche pour informer des gens "ciblés" qui ne savent, hélas, pas toujours lire, donc le gaspillage de fonds publics,
- et la subvention par l'emploi de cryptogrammes indéchiffrables se détournant de la langue officielle pour une information émanant d'un organisme Public (la DDASS), et il n'y a pas de précédent à notre connaissance.

Soyez assuré, Monsieur, de notre haute considération.

Le Président
Dr. DUPUIS

ANNEXE 5

Saint-Denis Le 17 OCTOBRE 1985

MESSIÉ LE CHEF LA SANTÉ
LA RENYON
B.P. 199
97490 SAINTE-CLOTILDE

MESSIÉ LE CHEF LA SANTÉ,

NOU L'a bien arssu vot' zaffiche y parl' le KALOU faite avec lo plon.

Pardon vot' respé, mais nous lé trai mekontan vot' fer par, pou ce pov'

artardé de kriol, kestion KALOU AVEC PILON, a kose mi kompran pas

un tiorc à ce koseman an barok

Sé pas si lo moune va bien entend' saque vi voulai dir' à zot

Dayeur si le kriol lé a moatié anafabaite, lavai pas gran besoin ekrir' toute

ce zaffiche parceque sé un naffaire que lu pourra par lir'

Vi croa pas vaudrai mié attrappe largent zaffiche pou fé deux trois

klasses en plis pour apprendre le kriol lir et ekrir' en normal ?

Assepte ; Meussié le CHEF LA SANTÉ, kompliman not' toute.

DOKTERE DIBAR.

ANNEXE 6

« Par-dessus la diversité des dialectes, des idiomes et des patois, de très bonne heure, aux approches de la Première Croisade (1906) notre nation a su constituer cet instrument merveilleux une langue commune LA LANGUE FRANÇAISE, dont l'influence au-delà des frontières, a réalisé un empire littéraire d'un magnifique ampleur... dont la pénétration, dès ses origines, dans toutes les couches hautes et basses de la société, a contribué à constituer l'UNITÉ DE LA NATION FRANÇAISE »

(Joseph BEDIER de l'Académie Française)

MOTION

Si la déontologie peut-être définie comme : l'ensemble des règles qui régissent la conduite du médecin vis-à-vis de ses malades, de ses confrères et de la société,

Le Corps Médical Réunionnais, par la voix de son Conseil Départemental de l'ORDRE DES MEDECINS, ne peut que s'insurger avec véhémence, contre un procédé de publicité d'Hygiène Médicale, dont la forme, en très mauvais patois créole, ne peut, en la circonstance, que porter outrage à toute déontologie en humiliant le lecteur !

Nous ne devons jamais oublier le fait que, si l'Homme Réunionnais peut-être fier de sa terre natale créole et de son patois, il n'est pas moins fier d'appartenir à une culture dans laquelle il baigne depuis plus de trois siècles culture dont la meilleure expression est la langue Française
"ce magnifique soleil qui brille hors de l'Hexagone"
disait encore tout récemment le Président SENGHOR.

En conséquence, le CONSEIL de l'ORDRE, réuni ce jour, et à l'unanimité des membres présents, considère comme un grave manquement à la dignité des habitants de cette ILE, la propagation de telles affiches qui vont à l'encontre de toute Déontologie !

Le Conseil Départemental prie donc le Médecin Inspecteur Départemental d'agir en conséquence, pour retirer de la circulation de pareilles affiches qui ne peuvent que ternir l'image de marque du CORPS MÉDICAL RÉUNIONNAIS !

ANNEXE 7

Saint-Denis le 17 Octobre 1985

Monsieur le docteur Sixte BLANCHY
Médecin Inspecteur Départemental
B.P. 199
97490 SAINTE-CLOTILDE

Monsieur,

L'affiche que vous m'avez adressé sur les dangers du saturnisme à la Réunion aux fins de diffusion dans mon officine m'a profondément choqué.

Je vous avoue qu'au défaut, j'ai cru à un gag publicitaire. Mais non ! C'était bien un papier officiel.

Aussi, laissez-moi vous dire que j'ai éprouvé -mes employés avec moi- de grandes difficultés à déchiffrer votre message en forme de casse-tête. Et pourtant, je suis de ceux dont les parents ont fait souche à la Réunion. Je comprends le parler créole, mais en matière de graphie je l'avoue, je ne sais écrire et lire que le français.

Vous n'ignorez pas Monsieur, que tout ce qui peut égratigner tant soit peu, l'attachement des Réunionnais à la Mère Patrie est mal perçu. Le patois créole que l'on cherche dans un but inavouable à substituer à la langue française en fait partie. Vos services en l'officialisant, ne manqueront pas de froisser la susceptibilité nationaliste de certains confrères. Et vous me permettrez de penser que votre démarche est pour le moins intempestive, désobligeante et de surcroît humiliante pour les Réunionnais même de conditions modestes, ceux-là même qui savent lire et écrire le français et le comprennent quoi qu'on en pense...

Les vitrines de pharmacie figurent parmi les meilleurs supports publicitaires en matière d'hygiène et de prévention. Les pharmaciens n'ont jamais refusé d'apporter aux pouvoirs publics leur aide et leur collaboration. Mais en la circonstance, compte-tenu de la forme de votre message de nature tendancieuse, je ne puis souscrire à sa diffusion et cela par simple dignité et pour préserver l'image de mon officine.

En tant que Représentant de l'Ordre des Pharmaciens dans le Département, je ne puis que regretter que les pouvoirs publics n'aient pas cru devoir consulter la profession avant d'engager cette action publicitaire nécessitant le support des officines. Il faut le reconnaître que dans certains cas, la concertation peut éviter de récolter des déboires et des protestations.

En souhaitant de vous voir considérer les pharmaciens comme des collaborateurs et non comme des exécutants, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président de la délégation Départementale
LAURENT GRANDPRÉ Marcel.

ANNEXE 8

DOCTEUR NICOLAS GOGUEL-NYEGAARD
Diplômé de la faculté de Paris
971 40 1286

MEDECINE GENERALE

91, Route Nationale
TERRE-SAINTE -97410 ST PIERRE
Tél. 25-15-98

14.10.85

Monsieur et cher confrère,

je reçois ce jour votre courrier

concernant le saturnisme à la Réunion.

Je suis au regret de ne pouvoir

mettre dans une salle d'attente l'affiche

qui l'accompagne, dont la conception me paraît

extrêmement maladroite, et fait montre d'une

méconnaissance inquiétante de la Réunion.

Il est en effet notoire que si le créole peut-être considéré

comme un patois, oral, il n'en sort sous aucune forme

écrite et les tentatives pour changer cet état de fait

sont vouées à l'échec et proviennent malheureusement

de personnes dont les arrière-pensées politiques sont patentes.

Mais je crois que le plus important dans cette affaire

soit (sic) le mépris, j'espère involontaire

dans lequel on parait tenir la moyenne des Réunionnais.

Faut-il rappeler que tous les habitants de cette île

qui savent lire, le peuvent en français ?

Tout ceci est bien inquiétant

quand à l'état d'esprit qui pourrait régner à la DDASS

et à l'ignorance que l'on semble y avoir de la Réunion

Je vous prie de croire, Monsieur, et Cher confrère, à

l'assurance de ma considération distinguée.

Dr. N. GOGUEL-NYEGAARD
97 1 40 128 6
Terre Sainte ST-PIERRE